

## **COMPTE-RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 16 MAI 2018**

-----

L'an deux mil dix-huit, le seize mai à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de réunions du n°02 rue des Mollus, sous la présidence de Monsieur René BEGUIN, Maire.

Présents : Claudine GEORGES-LECOMTE, Fabienne LANGRAND, Jean-Marie DUCHENE, Christian BLIN, Jean-Claude CAROUX, Bernard HAMARD, Catherine BIRONNEAU, Nelly CORDEAU, Thierry NOZIERES, Annie TOULLIC, Didier PICARD.

Absents excusés : Florence BILLAULT-FRANCOIS (pouvoir à Nelly Cordeau), Virginie WILHELM (pouvoir à René Béguin).

Absents : Yann BERRUET, Pauline PETIT.

### **APPROBATION CONVENTION ENEDIS POUR EXTENSION RUE PASTEUR**

Le conseil municipal **APPROUVE** la convention entre ENEDIS et la commune de Corquilleroy concernant l'extension du réseau de distribution d'électricité rue Pasteur au droit du n°52.

### **ALIGNEMENT DU TERRAIN 19 RUE DE LA RONDONNERIE - AB n°16-17**

Le conseil municipal, considérant que la collectivité pourra envisager un aménagement futur de la voirie dans la rue de la Rondonnerie, **DECIDE** de mettre en application l'alignement de la propriété du n°19 rue de la Rondonnerie, **DECIDE** d'acquérir les parcelles cadastrées section **AB n°16-17** nécessaires à la mise en alignement, **FIXE** le prix d'achat du terrain à *l'euro symbolique*.

### **ALIGNEMENT DU TERRAIN 52 RUE DU 8-MAI – AC n°47**

Le conseil municipal, considérant que la collectivité pourra envisager un aménagement futur de la voirie dans la rue de la Rondonnerie, **DECIDE** de procéder à l'alignement de la propriété du n°52 rue du 8-Mai, **DECIDE** d'acquérir la superficie nécessaire à la mise en alignement, **FIXE** le prix d'achat du terrain à *l'euro symbolique*.

### **EXTENSION DE LA VIDEO PROTECTION RUE DE L'ANCIEN BOURG**

Le maire expose au conseil municipal la nécessité de procéder à l'extension du réseau de vidéo protection rue de l'Ancien Bourg, à proximité du City Park, des incivilités et comportements irrespectueux (non-respect du règlement affiché) étant encore constatés. Le conseil municipal, suite à l'avis de la commission des finances en date du 9 mai, **ACCEPTE** la proposition de la Sté IBS'ON comprenant la fourniture et la pose de 3 caméras supplémentaires rue de l'Ancien Bourg au droit du City Park, pour un montant total de 7 128.00 € TTC, **ACCEPTE** le devis de la SOMELEC pour l'alimentation de ces 3 caméras, pour un montant total de 3 072.00 € TTC, **VOTE** une décision modificative au budget principal 2018.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE**

Le conseil municipal **ACCEPTE** le devis de l'entreprise EUROVIA pour la création d'un parc de stationnement rue Robert-Pichon, pour un montant de 17 710.00 euros HT (21 252.00 euros TTC), **SOLLICITE** du Conseil Départemental une subvention au titre des Amendes de Police.

### **SOUTIEN AUX EPREUVES HIPPIQUES DES J.O. A LAMOTTE-BEUVRON**

Le conseil municipal **APPORTE** son soutien à la candidature de la commune de Lamotte-Beuvron pour l'organisation des épreuves équestres des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité d'organisation de Paris 2024.